

PAR COURRIEL :

Laval, le 11 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 1400 à 1410 rue Tellier lot 2 751 326, à Laval

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de correction du 7 février 1990, 2 pages
2. Lettre du 21 août 1989, 1 page
3. Inspection du 25 septembre 1989, 10 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.



RECOMMANDE
Sans préjudice

Copie au dossier

AVIS DE CORRECTION

Laval, le 7 février 1990

art 53-54

ENTREPRISES A.W.S.M. LTÉE.
1410, rue Tellier
Laval, (Québec)
H7C 2H2

OBJET: **DÉCHETS DANGEREUX.**

Monsieur,

Lors d'une inspection effectuée le 25 septembre 1989 par madame Lise Audet-Baillargeon de la firme Analex Inc., mandatée par le ministère de l'Environnement du Québec, il a été constaté que vous contreveniez à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

Plus précisément, il vous est reproché de contrevenir aux articles 13, 49.1, 50 et 53 du Règlement sur les déchets dangereux et aux articles 2.1, 2.8, 2.9, 3.1.7 et 3.1.8 du Guide d'entreposage de déchets dangereux.

En effet, à cette occasion, cette représentante s'est rendue au 1410, rue Tellier à Laval et a recueilli votre inventaire de déchets dangereux. L'inventaire transmis comprend:

- 1 200 liltres de solvants usés et de résidus de peinture.

De plus, cette inspection a révélé les infractions suivantes dont vous trouverez les articles correspondants dans l'annexe ci-jointe:

- Omission de produire un rapport annuel sur les déchets dangereux (art. 13 du Règlement);
- Entreposage de déchets dangereux directement à l'extérieur (art. 49.1, 49.5, 49.6 et 49.7 du Règlement);
- Absence de registre d'inspection et fréquence des inspections non conforme (art. 50 du Règlement);
- Entreposage depuis plus d'un an de déchets dangereux (art. 53 du Règlement);

Affichage inadéquat du lieu d'entreposage, des aires d'entreposage et des contenants (art. 2.1, 2.8 et 3.1.8 du Guide).

.../2

- Accès non limité à l'aire d'entreposage (art. 2.9 du Guide).

Il a de plus été noté que vous produisez comme déchets dangereux des filtres usés de peinture.

Par conséquent, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires à vos méthodes d'entreposage afin de respecter la réglementation en vigueur, et ce, dans les plus brefs délais. De plus, vous devrez nous informer par écrit, dans les vingt (20) jours suivant la réception de la présente, des mesures prises pour vous conformer.

Vous devrez également compléter un rapport annuel sur les filtres usés et nous faire connaître leur mode d'élimination.

Vous devrez finalement voir à enlever les débris combustibles près de l'aire d'entreposage des déchets dangereux et à expédier vos déchets dangereux entreposés depuis plus d'un an dans un lieu autorisé par le ministère de l'Environnement à recevoir des déchets dangereux.

Pour toute information complémentaire concernant la présente, vous pouvez contacter messieurs Richard Paquet ou Jean-Guy Gaulin au 514-662-2616.

Le directeur régional,



Mario Fontaine

/ld

p.j.

Laval, le 21 août 1989

ENTREPRISES A.W.S.M. LTEE (LES)
3905 BOUL LEMAN
LAVAL, QUE
H7E 4V7


Monsieur,
Madame,

Dans le cadre du plan d'action pour améliorer la sécurité environnementale au Québec, les compagnies qui produisent ou entreposent des déchets dangereux feront sous peu l'objet d'une inspection de la part du ministère de l'Environnement du Québec.

Les informations que nous possédons présentement nous indiquent que votre compagnie entrepose ou est susceptible d'entreposer actuellement sur son site des déchets dangereux. La date précise de l'inspection vous sera confirmée par téléphone vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Nous comptons sur votre coopération pour que vous désigniez une personne de votre compagnie qui pourra collaborer avec les inspecteurs mandatés par le ministère de l'Environnement du Québec. Votre représentant devra aussi être habilité à signer la déclaration d'inventaire qui sera présentée à la fin de la visite.

Vous remerciant à l'avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Brigitte Berubé
chef du service industriel



RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Entreprises A.W.S.M. Ltée. (Res)

Raison sociale (si différente) : IDEM

Producteur de déchets dangereux : oui non

No. fichier central des entr. (FCE) : _____ No. générateur (MENVIQ) : 3072
(à l'usage du MENVIQ) (à l'usage du MENVIQ)

Adresse du lieu d'entreposage : 1410 - Mellier et ~~1001~~ ~~Autoune~~ 440
LAVAL

CP: H7C 2H2 Tél.: (514) 662-6200
327-4885
661-9180

Adresse postale (si différente) : _____
CP: _____ Tél.: (_____) _____
art 53-54

Nom du responsable local, fonction et no. tél. urgence : _____

Présence de déchet de BPC : oui non
Autres déchets dangereux : oui non

Présence de BPC en usage : oui non AVÉRIFIER

C.A. pour l'entreposage : oui non
si oui date d'émission (A/M/J) : 19__/__/__

C.C. pour l'entreposage : oui non
si oui date d'émission (A/M/J) : 19__/__/__

Entreposage de BPC depuis (A/M/J) : 19__/__/__
Autres D.D. depuis (A/M/J) : 1985/__/__

D.D. d'une seule provenance : oui non
sinon de combien de provenances : _____

Registre disponible et à jour : oui non

Rapp. annuel 88 expédié au MENVIQ : oui non

2 - Localisation du lieu

Joindre au dossier une carte topographique (1:20 000) ou une photographie aérienne (1:5 000 ou agrandissement correspondant).
Localiser et délimiter le lieu d'entreposage sur ces documents.
Compléter le dossier avec des photographies prises sur place.

Normes de localisation

	oui	non	si oui, à combien de mètres
Dans une plaine de débordement dont la récurrence de débordement est de 100 ans ou moins			✓
Dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour des fins résidentielles, commerciales ou résidentielles, ou à moins de 300 mètres d'un tel territoire			✓
A moins de 150 mètres d'un chemin public entretenu par le MTQ et à moins de 50 mètres d'un autre chemin public			✓
A moins de 300 mètres :			
d'un parc ou parc national			✓
d'une réserve écologique			✓
d'une réserve ou refuge faunique			✓
d'un parc municipal			✓
d'un terrain de golf			✓
d'une base de plein air			✓
d'un centre de ski alpin			✓
d'une plage publique			✓
d'un plan ou cours d'eau			✓
d'un immeuble utilisé à des fins résid., relig. ou éducatives			✓
d'une colonie de vacances			✓
d'un établissement au sens du MSSS			✓
d'un établissement de transformation de produits alimentaires			✓
d'un établissement hôtelier et restaurant			✓
d'un terrain de camping et de caravanning			✓

AVÉRIFIER

↳ lettre à l'effet qu'il ne produit pas de D.D.

Nom entreprise : Entreprise AWSM #Générateur : 03072
Klé

2 de 9 LA

3 - Description générale du lieu

A) Affichage à l'entrée du lieu

- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'Urgence Environnement oui inadéquat

B) Sécurité :

- gardiennage oui non
si oui fréquence permanent heures/jour: _____
- terrain clôturé, si oui : oui non
- hauteur clôture ≥ 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillés oui non
- détecteur d'intrusion oui non
- terrain éclairé la nuit oui non
- voies d'accès carrossables en tout temps (y compris l'hiver) oui inadéquat

C) Approvisionnement en eau :

- débit suffisant en cas d'incendies oui non AQUÉDUC LAVAL

D) Type(s) d'entreposage(s) pratiqué(s) :

- Intérieur (bâtiment) oui, nombre : 1 non
- Extérieur :
 - En tas (incluant des barils) oui nombre : 1 non
 - En conteneur oui, nombre : 1 non
 - Dans réservoir souterrain oui, nombre : 1 non
 - Dans réservoir hors-terre oui, nombre : 1 non
 - En lagune oui, nombre : 1 non

4 - Mesures de sécurité et d'urgence

A) Plan d'urgence en cas d'incendie :

- Plan d'urgence préparé oui non
- Disponible au MENVIQ oui non
- Disponible au Service d'incendies municipal oui non

Visite 1 fois/an.

B) Plan d'urgence en cas de déversement :

- Plan d'urgence préparé oui non
- Disponible au MENVIQ oui non
- Équipement sur place :
 - Vêtements protecteurs oui non
 - Personnel qualifié oui non
 - Matériel d'urgence oui non

C) Inspections :

- Fréquence des inspections:
 - Installations 1 fois/2 mois.
 - Équipements d'urgence 1 fois/2 mois.
 - Etat des contenants 1 fois/6 mois. (Si Incendie)
 - Équipements de sécurité de détection d'intrusion et d'incendies 1 fois/6 mois (Non)
- Extincteurs d'incendies
- Tenue d'un registre d'inspection oui non

3 de 9 LA
CA

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

Nom entreprise : Entreprises A.W.S.M. Ltée

#Générateur : 3072

5 - Identification des déchets dangereux générés

Nom du déchet	No du MENVIO	Qté. générée/ année (kg ou litre)	Qté entreposée lors de la visite	Mode d'entreposage	Nbr d'expéditions par année	Destinataire
1- <u>Solvant + résidu de peinture.</u>		<u>30 litres / an</u>	<u>(20x 20 l.) 4x 205 l)</u>	<u>EXT. (BARILS)</u>	<u>1/3ans</u>	art 23-24
2-						
3-						
4-						
5-						
6-						
7-						
8-						
9-						
10-						

Poussière de steel blasting (mis à la poubelle) Ville hame.

Acier (pibuts) sont vendus

art 23-24

4 de 9 RP

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

Nom entreprise : Entreprises AWSM #Générateur : 03072

6 - Entreposage intérieur (bâtiment)

NB Si plus d'un bâtiment est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par bâtiment devra être rempli.

A) Identification du bâtiment : # : _____
 (# de référence sur plan de localisation)

B) Utilisation du bâtiment :

-Uniquement entreposage de D.D.	oui	non
-Autres utilisations :		
-Industrie - Type: _____	oui	non
-Industrie alimentaire	oui	non
-Commercial	oui	non
-Résidentiel	oui	non
-Edifice public	oui	non

C) Dimension de l'air d'entreposage :

-superficie	_____ M2
-volume	_____ M3
-poids total D.D. entreposés (abstraction faite des contenants)	<20 000kg >20 000kg

D) Affichage à l'entrée :

-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'Urgence Environnement	oui	inadéquat

E) Enumération des D.D. entreposés à l'intérieur du bâtiment (référence à la section 5) :

F) Caractéristiques du bâtiment :

-année de construction	_____
-type de chauffage	_____
-isolation thermique	oui non
-matériaux de construction :	
-charpente	Bois Métal Béton
-murs	Bois Métal Béton
-toiture	Bois Métal Béton
-plancher	Bois Métal Béton

G) Etat du bâtiment (corrections nécessaires) :

-charpente	oui	non
-murs	oui	non
-toiture	oui	non
-plancher	oui	non

H) Caractéristiques du plancher :

-plancher entouré d'un murêt formant un bassin en cas de fuite	oui	non
-présence de drains / ouvertures si oui, scellés	oui	non
-plancher imperméabilisé avec revêtement résistant	oui	non

I) Ségrégation des déchets :

-présence de plus d'un type de déchet	oui	non
-ségrégation des déchets :		
-par conteneurs	oui	non
-par murs et portes coupe-feu	oui	non

J) Elevation des déchets :

-hauteur empilements dépasse 2 barils ou l'équivalent	oui	non
---	-----	-----

K) Mode d'entreposage :

vrac (barils)

conteneur

réservoir

L) Systèmes de sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-détecteur d'intrusion	oui	non
-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non
les détecteurs présents sont reliés à un poste d'alarme surveillé en permanence :		
-détecteur d'intrusion	oui	non
-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non

les détecteurs suivants sont reliés à un système automatique de contrôle de la ventilation et d'extinction d'incendies :

-détecteur thermique	oui	non
-détecteur de fumée	oui	non
-détecteur de gaz	oui	non

M) Système d'extinction d'incendies :

-gicleurs à eau	oui	non
-gicleurs à mousse	oui	non
-système à gaz inerte	oui	non

N) Propreté du terrain adjacent :

-présence de débris combustibles	oui	non
-contrôle de la végétation	oui	non

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

7 - Entreposage extérieur en tas (vrac et/ou barils)

NB Si plus d'une aire d'entreposage en tas est utilisé à un même lieu, un feuillet par aire devra être rempli.

A) Identification de l'aire : # : (A)
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence environnement oui inadéquat

C) Caractéristiques de la plate-forme :

- présence d'une plate-forme oui non
- plate-forme en béton oui non
- murét formant un bassin protégé des eaux de ruissèlement oui non
- plancher imperméable :
- revêtement imperméabilisant oui non
- présence de fissures oui non
- présence de drains oui non
- si oui, drains scellés oui non

D) Recouvrement du tas :

- Abri avec toit imperméable oui non
- Membrane imperméable oui non

Nom entreprise : Entreprise AUSM Ltée

E) Propreté du terrain adjacent :

- présence de débris combustibles oui non
- contrôle de la végétation oui non
- sol souillé par déversement oui non

F) Diversion des eaux de surface :

- ouvrage de détournement des eaux de ruissèlement provenant des terrains avoisinants (ex. fossé, surélévation du terrain) oui non

G) Énumération des D.D. entreposés :

Solvants usés
Y rien des de peinture
Barils x 20 5-l.
et x 20 l.

← palettes de bois.

5 de 9 *AA*
CS

#Générateur : 03072

8 - Entreposage extérieur dans conteneur

NB Si plus d'un conteneur est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par conteneur devra être rempli.

A) Identification du du conteneur : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

- aire clôturée oui non
- si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
- état clôture bon inadéquat
- accès verrouillé oui non
- affichage à l'entrée du site
- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence environnement oui inadéquat

C) Type de conteneur :

- capacité M2
- entièrement en acier oui non
- joints soudés en continu oui non
- fond imperméable oui non
- cuvette de rétention de fuites oui non
- entièrement peint :
- à l'extérieur oui non
- à l'intérieur oui non
- installé sur des blocs d'au moins 20 cm de haut oui non
- muni d'un système de ventilation oui non
- transportable par camion ou train oui non

D) Énumération des D.D. entreposés :

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

9. Entreposage dans réservoir souterrain

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage à l'entrée du site	oui	inadéquat
-nom de l'entreprise	oui	inadéquat
-nom et # tél. de l'exploitant	oui	inadéquat
-nature des déchets entreposés	oui	inadéquat
-nom et # tél. responsable local	oui	inadéquat
-# tél. d'urgence Environnement	oui	inadéquat

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____	
-capacité	_____ L	
-matériel	acier	fibre
-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non

D) Type de tuyauterie :

-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non
-dispositif anti-débordement	oui	non

E) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-sur argile (au moins 1 m)	oui	non

Nom entreprise : Entreprises AWSM

#Générateur : 03072

F) Détection de fuites :

-prise de niveaux (registre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre :	_____

G) Enumeration des D.D. entreposés :

6 de 9 LA
C

8 de 9
JA

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

Nom entreprise : Ent. AWS.M Née

#Générateur : 03072

12 - Attestations

Date de l'inspection (A/M/J): 19 89 / 09 / 25

Personne rencontrée : art 53-54

Poste occupé : Projet spécial

Signature : [Redacted]

Inspecteur : LISE BUDET-BOILLARDEAU

Titre : INSPECTEUR

Signature : Lise Audet-Boillardeau
ANALEX INC.


Chargé de projet : YVES ROY

Titre : [Redacted]

Signature : [Redacted]

Pièces jointes :
(listes des documents transmis par le générateur)

PLAN DE LOCALISATION (1/2000)
schéma (entrepôt)

9 de 9 LA


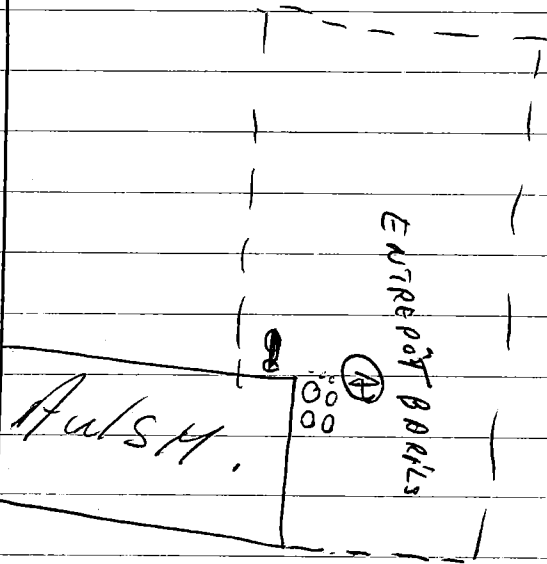
Nom de l'entreprise : *Entreprises AN SM Ltée*

#FCE :

No. générateur : *03072*

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		SOLIDE	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		SOLIDE	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		SOLIDE	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		SOLIDE	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc.:	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							

Tullin



Blud. Des Industriés.